

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2012

PROGRAMMATION ET GOUVERNANCE DES FINANCES PUBLIQUES - (N° 244)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 41

présenté par

M. Tian, M. Dhuicq et M. Verchère

ARTICLE 15

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'est pas sain qu'une autorité indépendante voit ses modalités de fonctionnement dépendre d'une autre institution, qui sera amenée à conseiller le Gouvernement sur les mêmes textes.